

Conseil de gestion

Date : mardi 4 avril 2023

Lieu : Salle KEYNES

Personnes présentes ou représentées

Adm. prov. de l'UFR : François LEGENDRE

Membres élus : Vincent BOUVATIER, Kevin FOURREY, Sabine FOUGERAY, Zakia HIDOUCHE, Julie LOCHARD, Claude MATHIEU, Ferhat MIHOUBI, Vilma MIRAKAY, Camille RÉGNIER,

Florent SARI et Yann VIDEAU

Personnes invitées : Carine RODRIGUES et Élodie SYLVAIN

Ordre du jour

1. Élection des 3 personnalités désignées à titre personnel présentant un intérêt pour les activités de l'UFR, au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation ;
2. Questions diverses.

Le compte-rendu suivant été adopté à l'unanimité le jeudi 20 avril 2023.

Le quorum étant atteint, François LEGENDRE, administrateur provisoire de l'UFR, ouvre la séance à 14h05.

François LEGENDRE présente les excuses d'Ann D'ABOVILLE qui ne peut pas être présente. Il est rappelé le statut d'Ann D'ABOVILLE, personnalité extérieure, *représentant de la société BNP Paribas, représentant des activités économiques, au sens du 1° de l'article L.719-3 du code de l'éducation*. Les séances du Conseil seront assurées en mode hybride pour permettre la participation d'Ann D'ABOVILLE, quand il ne sera pas possible que celle-ci y assiste en présentiel.

François LEGENDRE rappelle que cette première séance du Conseil est destinée en premier lieu à élire les personnalités extérieures, de sorte que le Conseil soit au complet pour la suite de ses travaux. La première séance effective est programmée pour le jeudi 20 avril avec l'ordre du jour prévisionnel suivant :

1. Élection du directeur ;
2. Règlement intérieur de la faculté ;
3. Évolution des maquettes, avec notamment la réforme de la 1e année de licence ;
4. Présentation et discussion de la politique des relations internationales de la faculté.

[À la date d'approbation du compte-rendu, le jeudi 20 avril 2023, il apparaît qu'il ne sera pas possible d'organiser l'élection du directeur le jeudi 20 avril 2023 : de nouvelles élections sont prévues pour les « usagers » et l'élection sera organisée quand le Conseil sera complet. De même, les points 2. et 4. seront mis à l'ordre du jour quand le Conseil sera complet.]

Il n'y aura pas à donner d'avis sur les congés pour recherches ou conversions thématiques (CRCT) puisqu'Arnold VIALFONT, seul candidat de notre faculté, a obtenu son congé par la voie nationale, celle du Conseil national des universités (CNU).

La délibération sur le budget rectificatif pourrait intervenir au mois de juin.

Il faudrait convenablement anticiper la campagne d'emplois puisque trois professeurs partent *a priori* à la retraite à la fin de l'année universitaire 2023-2024 : il serait préférable que les postes ne soit pas vacants une année et l'on peut, en raison de la situation financière difficile de l'université, craindre que certains de ces postes soient gelés.

Les statuts ne prévoient que peu de choses sur les modalités de l'élection du directeur. Il est proposé, d'une part, que l'administrateur provisoire publie un appel à candidature et, d'autre part, que la date du jeudi 13 avril soit la date limite de dépôt des candidatures à cette élection.

Élection des 3 personnalités désignées à titre personnel

François LEGENDRE rappelle que le Comité de direction de la faculté avait proposé de rechercher trois candidatures : une première pour représenter les enseignants du second degré, une deuxième pour représenter le territoire et une dernière pour représenter les enseignants-chercheurs de l'université Gustave EIFFEL, partenaire important de la faculté et de l'ÉRUDITE.

La candidature d'Étienne BARD, professeur agrégé de sciences économiques et sociales au lycée Hector BERLIOZ de Vincennes, est présentée par Zakia HIDOUCHE.

La candidature de Jean-François JACQUES, professeur des universités d'économie à l'université Gustave EIFFEL et directeur adjoint de l'UFR « Sciences économiques et de gestion », est présentée par Julie LOCHARD pour la partie recherche et par François LEGENDRE pour les responsabilités collectives.

François LEGENDRE donne les raisons pour lesquelles la recherche d'une personnalité extérieure pour représenter le territoire est, pour le moment, infructueuse : le cabinet du maire de Créteil, qui avait été contacté le lundi 27 mars et qui pensait pouvoir donner suite à la demande, vient de nous dire qu'il n'était pas en mesure de nous proposer une personnalité extérieure.

Il est proposé de repousser à la prochaine séance l'élection de la personnalité extérieure qui représente le territoire.

La proposition

Êtes-vous favorable à la désignation d'Étienne BARD en tant que personnalité extérieure au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation.

est mise au vote à bulletin secret ; elle recueille l'unanimité des votants.

La proposition

Êtes-vous favorable à la désignation de Jean-François JACQUES en tant que personnalité extérieure au sens du 2° de l'article L.719-3 du Code de l'éducation.

est mise au vote à bulletin secret ; elle recueille l'unanimité des votants.

[À la date d'approbation du compte-rendu, le jeudi 20 avril 2023, il apparaît que Jean-François JACQUES, enseignant-chercheur en poste dans l'enseignement supérieur public, ne peut pas être désigné comme « personnalité extérieure ». La proposition est donc nulle et non avenue.]

Questions diverses

Il est discuté de la difficulté suivante : le Conseil devrait être au complet pour, notamment, désigner le directeur de la Faculté et, toutefois, il a été décidé de compléter le Conseil, pour la dernière personnalité extérieure, seulement à la deuxième séance du Conseil destinée notamment à élire le directeur. Il est décidé de demander à la direction des affaires juridiques si l'élection du directeur peut légitimement être tenue même si le Conseil n'a pas été totalement complété.

Il est discuté de la mesure dans laquelle le règlement intérieur, dont une version provisoire a été soumise à une consultation électronique des enseignants et des enseignants-chercheurs de la faculté, pourrait encore être ajusté. Le règlement intérieur pourrait préciser la composition de l'équipe de direction et détailler les modalités de l'élection du directeur. Ces points pourraient être abordés à la première réunion du Conseil des études (qui pourrait se tenir avant la séance du jeudi 20 avril) ; François LEGENDRE est chargé de proposer un article pour les modalités de l'élection du directeur en s'inspirant des statuts de la faculté des sciences et techniques de l'UPEC.

Il est discuté des questions budgétaires, les membres du Conseil s'interrogeant sur la méthode que l'université entend mettre en œuvre pour obtenir une baisse des dépenses. François LEGENDRE explique que la première méthode qui avait été proposée et qui reposait sur la capacité des composantes à proposer une baisse de leurs dépenses de 2,5 % avait été abandonnée. La nouvelle méthode est fondée sur un dialogue « stratégique » de gestion avec trois dimensions (recherche, formation et administration) avec les composantes, sur un séminaire pour partager les décisions et sur un « coup de rabot » au moment du budget rectificatif.

Il est enfin discuté du projet ÉRASME. Carine RODRIGUES rend compte du séminaire de présentation du projet du vendredi 31 mars qui a permis de rendre celui-ci moins virtuel. Elle fait aussi savoir qu'un « livrable » lui est demandé pour le 9 mai au sujet d'un projet de service pour la FSEG qui devrait comporter quatre points : une définition partagée de ce que serait « l'offre de service » de la FSEG, un état des lieux de cette « offre de service », les améliorations possibles de celle-ci et, enfin, un calendrier pour cette feuille de route. Yann VIDEAU a bien voulu s'impliquer dans le projet. Il est discuté de la contradiction entre le constat partagé d'une université qui est particulièrement sous dotée et la demande faite de mobiliser les personnels, au risque de les épuiser un peu plus, autour de nouveaux projets. Il est aussi observé que les enseignants et les enseignants-chercheurs n'ont pas participé au séminaire de présentation, à l'exception d'un collègue.